



REGISTRE DE COMMERCE PLUS DE 1,65 MILLION D'ENTREPRISES INSCRITES

Page 3

**FINANCEMENT DU SECTEUR
AGRICOLE**

**TOUTES LES BANQUES
CONCERNÉES**

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5169 | Dimanche 22 décembre 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**MARCHÉ BOURSIER
NATIONAL**

**2024, UNE ANNÉE
FASTE**

Page 4

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET STABILITÉ DES PRIX DURANT LE MOIS DE RAMADAN

LES IMPORTATEURS MIS EN GARDE

Page 5



TOURISME

RUÉE VERS BÉNI ABBES ET TAGHIT

Page 4



AIR ALGÉRIE ET TASSILI AIRLINES

CONVENTION POUR DIVERSIFIER LE PARTENARIAT

Page 2

GOLAN SYRIEN :

Alger salue le renouvellement du mandat de la FNUOD

L'Algérie a salué vendredi l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une résolution renouvelant le mandat de la force onusienne chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et a réitéré son appel au respect de l'intégrité territoriale de la Syrie.

PAR ROSA CHAOUI

En réaction à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2766 (2024), présentée par les Etats-Unis et la Russie, renouvelant le mandat de la FNUOD pour une période de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2025, le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, M. Amar Bendjama a affirmé que cette résolution intervenait à «un moment critique pour la Syrie et la région». A cet égard, M. Bendjama a tenu à mettre en exergue que la résolution souligne qu'«aucune force militaire, aucun équipement militaire ni aucun personnel ne doivent se trouver dans la zone de séparation, à l'ex-



ception de ceux de la FNUOD». Par conséquent, a-t-il souligné, la présence des forces sionistes dans cette zone est «illé-gale et constitue une violation flagrante de l'Accord de Désengagement de 1974 ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris celle que nous venons d'adopter», tout en insistant que «rien ne peut justifier une telle présence».

A ce propos, a-t-il dit, la résolution «insiste sur le fait que les deux parties doivent respecter les termes de l'Accord de Désengagement des Forces de 1974 et observer scrupuleusement le cessez-le-feu», sur terre, en mer et dans les airs et

s'abstiendront de toute action militaire à compter de la signature de ce document, en application de la résolution 338 du Conseil de sécurité. Les attaques sionistes contre les infrastructures civiles et militaires, ainsi que les incursions et occupations de nouveaux territoires syriens, constituent «des violations claires de l'accord et des résolutions du Conseil de sécurité», a souligné le représentant de l'Algérie, en faisant remarquer qu'une manifestation qui a eu lieu dans le gouvernorat de Daraa (Syrie) pour protester contre la présence des forces sionistes en territoire syrien et exiger leur retrait, a été violemment réprimée par les soldats sionistes qui ont

ouvert le feu en blessant un jeune homme. Le diplomate algérien a insisté sur le fait que la résolution adoptée par le Conseil de sécurité «exhorte les parties concernées à mettre immédiatement en œuvre la résolution 338», laquelle appelle à «l'application immédiate de la résolution 242 du Conseil de sécurité dans toutes ses dispositions» qui demandent explicitement le retrait des forces armées sionistes des territoires occupés en 1967. Par conséquent, la présence sioniste sur le plateau du Golan «constitue une occupation».

«A ceux qui doutent encore que nous assistons à l'occupation de nouveaux territoires en Syrie, je pose la question : quelle est votre position sur cette situation ?», s'est-il interrogé, avant de rappeler que «ces actes ne sont ni défensifs ni justifiés. Ils constituent une agression contre un Etat membre des Nations unies et méritent notre condamnation sans équivoque».

«L'Algérie réaffirme sa position ferme selon laquelle le Golan est un territoire syrien occupé», a souligné M. Bendjama, ajoutant que «l'Algérie réitère son plein soutien à la FNUOD et à ses casques bleus, dont la sécurité doit être garantie par toutes les parties».

Rappelant que «la situation fragile en Syrie exige notre solidarité et notre soutien collectifs», M. Bendjama a appelé la communauté internationale à «mettre de côté ses rivalités et ses compétitions pour éviter un scénario catastrophique en Syrie et dans la région».

«Nous devons œuvrer ensemble pour aider le peuple syrien à préserver l'indépendance, l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de son pays, tout en établissant de nouvelles institutions pour un avenir meilleur pour la Syrie», a-t-il conclu.

R.C.

AIR ALGÉRIE ET TASSILI AIRLINES

Convention pour diversifier les domaines de partenariat

Air Algérie et Tassili Airlines ont signé samedi à Alger, une convention-cadre de partenariat et de coopération visant à renforcer la collaboration et à diversifier leurs domaines de partenariat, en soutenant leur croissance et leur stabilité financière, indique un communiqué d'Air Algérie. Cette convention-cadre de partenariat a pour objectif de «créer des synergies entre leurs activités et de favoriser l'échange de compétences et de savoir-faire», relève la même source, précisant que ce document de coopération «couvre plusieurs domaines essentiels, notamment les activités commerciales, les systèmes d'information, la maintenance aéronautique, la formation et le fret, ainsi que d'autres aspects liés au transport aérien, afin d'assurer une meilleure intégration entre les deux compagnies». La cérémonie de signature s'est déroulée en présence des Pdg d'Air Algérie et de Tassili Airlines respectivement Hamza Ben Hammouda et Abdessemed Ourihan.

«Air Algérie réaffirme ainsi son engagement à développer le secteur du transport aérien en Algérie et à améliorer les services proposés à ses clients, tout en renforçant la coopération avec ses partenaires», ajoute le communiqué. Cette convention entre dans le cadre du renforcement de la coopération initiée par les deux parties via l'accord-cadre signé le 4 avril 2011 et la convention cadre de coopération le 17 février 2019.

R.N.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Une priorité pour l'Algérie

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, a affirmé, vendredi à Tunis, que les questions liées au développement local constituaient une priorité pour l'Algérie qui, depuis l'élection du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a engagé des réformes profondes dans le secteur des Collectivités locales, indique un communiqué du ministère.

Dans son allocution aux travaux de la réunion ministérielle de la 5e session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine (UA) sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, M. Merad a précisé que l'Algérie «consciente du caractère prioritaire des questions du développement local, a engagé des réformes profondes des collectivités locales».

«Ces réformes ont été axées sur les mesures visant à rétablir l'équilibre du développement dans les différentes zones d'ombre, à la faveur des programmes de développement complémentaires et la création de nouvelles wilayas pour rapprocher le pouvoir de décision des

citoyens», a-t-il dit. Dans le cadre de cette démarche s'inscrit l'initiative du président de la République visant à réviser les lois relatives à la commune et à la wilaya, conformément «aux exigences de la décentralisation, de la démocratie participative et du développement économiques des régions locales», ajoute le ministre.

Dans cette même perspective, «l'Algérie poursuit une démarche tendant à instaurer les conditions nécessaires pour transformer les collectivités locales en unités économiques en mesure de soutenir les investissements générateurs de richesses et d'emplois», tout en adoptant «une stratégie nationale globale pour la numérisation des services publics et le renforcement des prestations à distance, l'objectif étant d'améliorer et de moderniser les services publics», précise la même source.

Au volet de l'habitat, M. Merad a rappelé que l'Etat algérien a adopté «une stratégie d'envergure dans le domaine du logement afin de permettre aux citoyens d'accéder à un logement décent, avec la distribution de plus de 1,5 million logements en 4 ans». Et d'ajouter: «les efforts se poursuivent pour moderniser le tissu urbain et

améliorer le cadre de vie des citoyens, en tenant compte des exigences du développement durable». Au niveau continental, M. Merad a exprimé «la disponibilité de l'Algérie à partager son expérience dans les domaines abordés», et a réaffirmé «son engagement permanent à soutenir toutes les initiatives et manifestations organisées par l'UA et ses différentes structures au mieux des intérêts des peuples du continent africain». Il a relevé, dans ce sens, «l'attachement de l'Algérie à promouvoir l'action africaine commune, à travers une participation active au sein des différents mécanismes de l'UA et dans les différentes initiatives de coopérations», ajoute le communiqué. Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur a félicité le Gouvernement tunisien pour «la bonne organisation des travaux de cette réunion et pour la gestion efficace de la présidence des travaux de la 4e session (2023-2024) du bureau du CTS».

Il a également félicité l'Etat de l'Ouganda après avoir pris la présidence de la 5e session du CTS, en réaffirmant «l'engagement de l'Algérie à lui apporter tout son soutien durant son mandat».

R.N.

REGISTRE DE COMMERCE

Plus de 1,65 million d'entreprises inscrites



Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, a indiqué, jeudi à Alger, que le nombre d'entreprises de production et de services inscrites au registre de commerce avait dépassé 1,65 million d'entreprises jusqu'à fin novembre 2024.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Dans un exposé présenté au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, sur les réalisations des entreprises économiques algériennes, à l'occasion de l'ouverture de la 32e édition de la Foire de la production algérienne, au Palais des Expositions (Pins maritimes à Alger), M. Zitouni a indiqué que le nombre d'entreprises de production et de services inscrites s'élevait à 1.655.656 au 30 novembre 2024, contre 1.434.482 entreprises enregistrées en 2020. Le ministre a également souligné que les wilayas d'Alger, Oran, Sétif, Blida, Tizi Ouzou, Constantine, Boumerdès et Béjaïa disposaient de près de 50% du tissu économique productif, faisant état de 186.725 opérateurs économiques recensés à l'échelle nationale, dont plus de 1.800 exportateurs permanents.

DISPARITION D'AIT-AHMED

Le FFS commémore le 9^e anniversaire

La direction du FFS a organisé, hier samedi au village d'Aït Ahmed (dans la commune d'Aït Yahia) dans la wilaya de Tizi-Ouzou, une cérémonie de recueillement sur la tombe de Hocine Aït-Ahmed, sur laquelle une gerbe de fleurs a été posée.

Le leader du vieux parti de l'opposition a disparu, le 23 décembre 2016 à l'âge de 83 ans. Il a marqué l'histoire du parti et l'histoire du pays. C'est l'un des artisans de la guerre de libération nationale. Il a été l'un des victimes du détournement, par les forces coloniales françaises en 1956, de l'avion qui transportait la délégation diplomatique du FLN.

Selon les données contenues dans l'exposé du ministre, la wilaya d'Alger renferme 17,26% du tissu économique productif, suivie par Oran (6,79%), Sétif (6,13%), Blida (4,37%), Tizi Ouzou (4,26%), Constantine (3,85%), Boumerdès (3,70%) et Béjaïa (3,55%).

Les projets d'investissement inscrits en matière de production sont concentrés dans 20 wilayas situées pour la plupart dans le nord du pays, «d'où l'impératif d'orienter et de bien étudier le choix des sites de ces projets pour former des centres d'investissement spécialisés à travers le pays et créer un environnement d'affaires adéquat», ajoute M. Zitouni.

Concernant la répartition des projets d'investissement par secteur d'activités productives, M. Zitouni a indiqué que 70% des projets sont répartis sur 72 activités commerciales, «ce qui dénote que le marché algérien est toujours fertile dans plusieurs domaines productifs».

Et d'ajouter: l'orientation de l'investissement vers la fabrication d'intrants de production contribuera à augmenter la valeur ajoutée, à travers l'augmentation du taux d'intégration, comme l'industrie des produits d'emballage plastiques, l'emballage papier, les pièces détachées automobiles, la transformation de bois et autres.

Le ministre a indiqué, en outre, que le recensement économique de la production nationale servira à l'orientation des projets d'investissement en fonction des exigences du marché national pour atteindre l'autosuffisance dans plusieurs domaines, notamment l'industrie des pièces détachées automobiles, le mobilier de maison et de

bureau, les produits électriques, électroménagers et alimentaires, les industries manufacturières, l'habillement et les industries pharmaceutiques.

Le secteur de l'industrie agroalimentaire et des emballages participe avec 122 exposants, celui de l'énergie, de la chimie et des produits pétrochimiques avec 90 exposants et des services financier avec 74 exposants, tandis que l'artisanat participe avec 70 exposants, suivi des industries mécaniques et de la sidérurgie avec 50 exposants alors que l'espace vente est présent avec 47 exposants.

Par ailleurs, le secteur des grands travaux et du bâtiment participe avec 46 exposants, celui des industries manufacturières avec 40 exposants, des industries électriques et électroniques avec 34 exposants, et des industries militaires avec 20 exposants, en sus de la participation des start-up avec 10 exposants.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait procédé, jeudi après-midi au Palais des expositions (Pins maritimes), à l'inauguration de la 32e édition de la Foire de la production algérienne à laquelle participent 603 exposants dont 84 exportateurs. Placée sous le haut patronage du président de la République, cette manifestation économique d'envergure est organisée du 19 au 28 décembre en cours par Algeria Exhibitions (Filiale de la Safex), sous la supervision du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, sous le thème: «Notre production, pilier de notre souveraineté».

L. B.

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Se mettre au diapason du marché du travail

Les travaux des assises nationales sur la réforme de la formation professionnelle se sont ouverts, samedi au Centre international de Conférences (CIC) «Abdelatif Rahal» à Alger, en présence de plus de 1.000 participants et experts en la matière.

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine El Mahdi Oualid, a présidé la cérémonie d'ouverture de cette rencontre de deux (2) jours, en présence de ministres, de représentants d'instances nationales et de nombre d'experts en la matière. Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Yacine El Mahdi a indiqué que le système de forma-

tion professionnelle en Algérie «constitue un pilier essentiel dans le soutien au marché du travail, avec plus de 1.200 établissements de formation», précisant que ces assises ont pour objectif «l'élaboration d'une stratégie de formation professionnelle au diapason des exigences du marché du travail». Lors de cette rencontre, les participants se pencheront sur l'étude et l'enrichissement de plusieurs axes liés à la formation professionnelle, dont l'adaptation de la formation aux besoins du marché du travail, l'amélioration de la qualité de la formation et l'ingénierie pédagogique, ainsi que la promotion de la numérisation et

RELATIONS ALGÉRO-RUSSES

«Bonnes et d'un niveau stratégique»

Le vice-ministre des Affaires étrangères, Représentant spécial du président russe pour le Moyen-Orient et l'Afrique, M. Mikhaïl Bogdanov, a affirmé, jeudi à Alger, que les relations algéro-russes étaient «bonnes et d'un niveau stratégique». Dans une déclaration au terme de l'audience que lui a accordée le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, M. Bogdanov, qui était accompagné du vice-ministre russe de la Défense, M. Younous-Bek Evkourov, a souligné que les relations algéro-russes étaient «bonnes et d'un niveau stratégique», assurant que les deux pays «poursuivront leurs rencontres et leurs efforts communs». Il a en outre indiqué avoir transmis au président de la République les salutations de son homologue russe, M. Vladimir Poutine, ajoutant que la rencontre avait permis d'«aborder la situation au Sahel» et de «procéder à un échange de vues».

Le Représentant spécial du président russe a en outre remercié le président de la République pour cette opportunité qui a permis de discuter de «divers sujets», soulignant la volonté de son pays de poursuivre la coopération avec l'Algérie.

DIPLOMATIE

Ahmed Attaf rencontre son homologue camerounais

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a reçu son homologue Lejeune Mbella Mbella. Cette rencontre a eu lieu dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre l'Algérie et le Cameroun, et a permis aux deux parties d'échanger sur des sujets d'intérêt commun, notamment les questions diplomatiques, économiques et sécuritaires en Afrique. Les discussions ont porté sur la coopération entre les deux pays dans le cadre de l'Union africaine, ainsi que d'autres organisations internationales, en mettant l'accent sur la nécessité de promouvoir la paix, la stabilité et le développement sur le continent africain. Le ministre Ahmed Attaf a exprimé l'engagement de l'Algérie à soutenir le Cameroun dans ses efforts pour renforcer la coopération régionale et internationale, tout en soulignant l'importance de maintenir des liens forts dans des domaines clés tels que la lutte contre le terrorisme, le développement durable, et la gestion des crises africaines. Le ministre Lejeune Mbella Mbella a salué les bonnes relations entre les deux nations et a réaffirmé la volonté du Cameroun de renforcer davantage ces liens dans les années à venir.

R.N.

MARCHÉ BOURSIER NATIONAL

2024, une année faste

Année particulière pour le secteur des Finances en Algérie, actuellement en plein processus de digitalisation, 2024 a été celle de la dynamisation du marché boursier national, qui s'affirme désormais comme un levier alternatif de financement de l'économie, sur fond d'engouement palpable de la part des opérateurs.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Avec un nouveau cadre réglementaire conçu en vue de donner une plus grande attractivité au marché boursier pour les entreprises à la recherche de financements, la Bourse d'Alger a commencé en 2024 à récolter les

fruits de cette réforme: sa capitalisation a été multipliée par 7, passant de 71 milliards de DA (mds da) à fin 2023 à plus de 500 mds da (environ 4 mds usd) après l'introduction du Crédit populaire d'Algérie (CPA), début 2024.

Une accélération de l'activité qui devrait être encore plus soutenue notamment avec l'introduction prochaine de la Banque de développement local (BDL) et de l'opérateur de téléphonie mobile Djezzy.

Le Conseil de participations de l'Etat (CPE) vient de donner son accord pour une ouverture partielle du capital de la BDL, à hauteur de 30%, en vue de son introduction pour souscription publique. Cela dans l'attente de l'introduction officielle de la première startup Moustachir dans la Bourse d'Alger prévue début 2025, ce qui portera ainsi le nombre des sociétés cotées à six sociétés.

En perspective, une nouvelle loi sur le marché financier sera promulguée et qui comprendra d'importantes réformes dont l'introduction des compagnies d'assurance en tant qu'intermédiaires des opérations en Bourse (IOB), les sukus ainsi que la finance verte, et contribuera ainsi à promouvoir ce marché et renforcer son attractivité.

Il s'agit d'une modification du décret législatif n 93/10 du 23 mai 1993 relatif à la Bourse des valeurs mobilières, pour passer à un cadre juridique sous la forme d'une loi, ce qui donnera à la Bourse plus de poids dans la sphère économique nationale.

Et parallèlement à cette dynamique du marché financier, l'année qui s'achève a été marquée par une consolidation des performances économiques et financières, saluées par les institutions financières internationales notamment en termes d'inflation et des réserves de changes et des disponibilités du Fonds de régulation des recettes (FRR).

Une transition numérique tous azimuts

En effet, l'inflation a connu un ralentissement palpable au cours des neuf premiers mois de cette année, atteignant 4,25 %, contre 9,3% enregistré lors de la même période de 2023, tandis que les réserves



de changes devraient clôturer l'année en cours à 71,8 mds de dollars permettant ainsi de couvrir 16 mois d'importation de biens et de services.

Pour le FRR, dont le solde avait atteint, à la fin de l'année précédente, 3.686 mds da, devrait enregistrer, fin 2024, des revenus supplémentaires s'élevant à près de 500 mds da. Le secteur des finances s'apprête, par ailleurs, à se doter d'une nouvelle loi pour les assurances en vue notamment de diversifier les produits et systèmes d'assurances, consacrer l'assurance Takaful et la gestion proactive des risques émergents.

Régi actuellement par quatre textes de loi distincts, il s'agit à travers le nouveau texte d'avoir un cadre juridique unique à même de mettre à jour la législation actuelle, renforcer la régulation, et adapter le marché aux évolutions en lien avec les assurances notamment dans l'innovation et le digital.

C'est dans cette optique, d'ailleurs, et suivant les orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, que le secteur est en plein déploiement de sa stratégie de transition numérique autour d'un Data center du ministère des Finances nouvellement inauguré.

Ce dernier a été conçu pour héberger tous

les systèmes d'information du ministère, ainsi que la numérisation des activités de la Direction générale des Domaines et de l'administration fiscale.

Il s'ajoute à un autre projet de numérisation de la Direction générale des Douanes par la création d'un Data Centre hébergeant un système d'information pour numériser toutes les procédures douanières.

Cette transition numérique est très palpable aussi dans le secteur bancaire dont la stratégie a permis, encore en 2024, d'accélérer le déploiement du paiement électronique puisque le nombre des cartes bancaires en circulation au 31 octobre, a dépassé 19 millions de cartes, dont plus de 14 millions de cartes d'Algérie-Poste, tandis que le nombre des guichets automatiques s'est élevé à 3.896 guichets.

Aussi, le nombre des terminaux de paiement électronique s'est élevé à 58.194 ayant permis d'effectuer plus de 489.000 opérations, d'une valeur globale de 4 mds da, alors que le nombre des web-marchands s'est élevé à 510 commerçants, avec une valeur de paiement par téléphone atteignant environ 27 mds da, selon de récentes données du ministère des Finances.

C.A.

BÉNI ABBES ET TAGHIT

Ruée vers Béni Abbes et Taghit

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

La région de la Saoura connue pour sa destination de Béni Abbes et Taghit affichent complet. Vu la grosse demande de touristes locaux et étrangers, les complexes et autres établissements de tourisme sont pris d'assaut par le rush des clients.

Des responsables d'hôtels publics dans la région de Taghit à Bechar signalent que « le plus important hôtel public de la région de Béchar totalise d'une capacité d'hébergement de 122 lits et de l'hôtel Rym de la chaîne publique El Aurassi possède 111 lits de standard international ». Ces établissements publics et d'autres relevant du secteur privé ont enregistré une demande sans précédent pour le séjour de fin d'année. En effet, les responsables de ces établissements parlent « de préparatifs qui ont été déjà entamés pour recevoir une clientèle composée essentiellement de

touristes nationaux ». Ils seront ainsi des milliers à séjourner dans des lieux féériques qui placent cette région comme la plus attractive du tourisme saharien. D'ailleurs, le ministère du Tourisme a estimé que « le bilan des séjours touristiques est positif pour l'année 2023 avec 40.000 étrangers qui ont séjourné dans le ville de Taghit ». A la direction du complexe, le personnel affûte les armes pour recevoir les algériens de la diaspora où rien que pour le premier semestre dernier, ils étaient 32000 à se rendre dans cette région magique par ces lieux. Sur l'autre front et pour cet hiver, il est également indiqué la réception des touristes locaux et étrangers dans le cadre de l'initiative « tourisme chez l'habitant ». Il est prévu selon le président de l'APC de cette ville Mohamed Chkifi « une capacité d'accueil de 300 lits selon des normes d'hygiène et de sécurité requises ». Cette démarche permet de compléter le flux des

demandes de touristes qui s'accroissent à partir de la mi-décembre jusqu'à la fin de l'année. Et il faudra encore espérer une place pour un séjour de courte durée pour ceux qui ont réservé tardivement. Ce sont ainsi 300 opérateurs privés qui s'activent dans ce créneau porteur sans compter la mobilisation des guides touristiques dans une région connue pour abriter un patrimoine culturel et historique remontant aux temps immémoriaux. Le folklore et l'artisanat locaux servent comme moyens d'attraction pour la plupart des touristes et des visiteurs dont la plupart sont ravis par leurs séjours. Les ksours de Béni Abbès sont réputés comme patrimoine mondial où les touristes étrangers sont séduits par les lieux. Ils sont ainsi près de 45% d'étrangers à préférer la villégiature dans le grand Sahara qui dispose actuellement de 22 zones touristiques qui font le plein durant la haute saison d'octobre à avril.

F.A.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mémorandum d'entente entre l'ESAA et une université sud-coréenne

Un mémorandum d'entente a été signé entre l'Ecole supérieure algérienne des affaires (ESAA) et l'université sud-coréenne Dongguk afin de renforcer la coopération académique entre les deux institutions, indique, jeudi, un communiqué de cette école publique.

Le mémorandum d'entente a été signé lors de la visite du directeur général de l'ESAA, Dr. Nourredine Menani, à Séoul, durant laquelle, il s'est entretenu avec Dr. Jae-Woong Yan, président de l'université Dongguk.

Les perspectives ouvertes par cet accord incluent, selon le communiqué, « des initiatives variées telles que la mobilité étudiante et professorale, les projets de recherche interdisciplinaires et le développement de formations adaptées aux exigences croissantes d'un monde globalisé ».

Le directeur général de l'ESAA a estimé que cette démarche « témoigne de la volonté des deux pays amis à renforcer la coopération bien ancrée dans nos histoires communes, notamment par le renforcement de la coopération académique entre les deux institutions », précise le communiqué. « En s'associant à une université de prestige telle que Dongguk, l'ESAA réaffirme son aspiration à rayonner à l'international en consolidant sa position d'acteur clé de l'enseignement supérieur en Afrique et au-delà », relève encore la même source. L'ESAA, qui dispense des formations à destination d'un public diversifié, allant de la licence pour les bacheliers aux formations alternées de haut niveau pour les professionnels, est un établissement public, née d'une coopération bilatérale dans le domaine de l'Enseignement Supérieur en 2004. Les efforts de l'institution l'ont menée à être classée parmi les meilleures Executive Education en Afrique, selon Eduniversal.

R.N.

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET STABILITÉ DES PRIX DURANT
LE MOIS DE RAMADAN

Les mises en garde du ministère du Commerce

Comme chaque année, la spéculation de nombreux commerçants, ne cesse de hanter les citoyens, quant au quotidien qu'on leur réserve surtout durant le mois sacré, et ce, malgré la guerre déclarée contre les spéculateurs et toutes les promesses des différents responsables.

PAR : IDIR AMMOUR

Devant cette situation confuse, ce mois sacré qui approche à grand pas, sera un véritable test encore une fois pour les pouvoirs publics. Pour ce, les différents départements ministériels sont le qui-vive, et sont même invités à « se bouger », face à une situation qui jusque-là connaît relativement une certaine stabilité, au niveau de l'approvisionnement, la disponibilité et les prix. Malheureusement, certaines pratiques persistent dans nombre de zones et régions du pays. Une question qui taraude les citoyens à un peu plus de deux mois du mois sacré ! En effet, il appartient à l'Etat le devoir et une obligation de défendre les citoyens lambda qui n'arrivent pas à terminer le mois sans recourir à l'endettement ou mener un quotidien caractérisé par une disette effrayante. L'approche de ce mois sacré attise, en fait, les convoitises des uns et des autres, notamment au niveau des importations des matières pre-



mières et des produits de revente en l'état. Conscient de la situation, le ministère concerné s'est déjà mis aux devants en promettant de l'ordre, et ce, en prenant des mesures proactives pour faire face à ce phénomène sans « fin » ! Face à cet état de fait, le ministère du commerce intérieur exhibe la carte des sanctions contre des pratiques qui semblent avoir la peau dure. Ainsi, il est fait obligation aux importateurs des produits de revente en l'état, de ne pas procéder au stockage de leurs produits en dehors du territoire de leurs wilayas de prédilection, portant domiciliation de leur registre de commerce. Par ailleurs, ces opérateurs de l'importation sont également tenus de fournir des statistiques exhaustives sur l'état des ventes et la quantité en marchandises et produits dont ils disposent en stock. En cas où, ils se verront exposés à des sanctions. Ils risquent, en effet, de se voir retirer, non modifié ou non renouvelé, leur certificat

de respect par le ministère de tutelle, est-il stipulé. Des dispositions de la loi contenues dans les cahiers des charges, que les opérateurs doivent observer, scrupuleusement, sous peine d'être exposés à des sanctions sévères, dont le retrait de l'attestation aux opérateurs contrevenants. Ils seront également privés du «*Respect certificate*» attestant du respect des normes et des procédures contenues dans le livret des charges, auquel sont astreintes ces catégories d'opérateurs. Cela permettra de suivre l'évolution des prix, de contrôler la qualité et la disponibilité des produits sur les étals et d'apporter les mesures correctives adéquates en cas de dysfonctionnements. Le ministère du Commerce intérieur, pour sa première, pourrait-il faire oublier aux citoyens les cauchemars des années précédentes avec sa nouvelle appellation? Pas impossible, il suffit juste de conjuguer les efforts !

I.A.

SECTEUR AGRICOLE

Généralisation du financement à toutes les banques

PAR RAYAN NASSIM

Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a affirmé, jeudi à Alger, que toutes les banques publiques procéderont à l'ouverture de crédits agricoles, à partir de 2025, en vue de généraliser ces financements et d'améliorer la productivité du secteur agricole. Lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, présidée par le président du Conseil, M. Salah Goudjil, M. Faid a affirmé que «l'année 2025 verra le lancement de financements destinés au secteur agricole au niveau de toutes les banques publiques, conformément aux conventions qui seront signées entre le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, et chaque banque», rappelant que «l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers avait déjà signé une convention avec le ministère dans ce cadre». Dans ce cadre, certaines banques prévoient «d'élargir leur champ d'intervention dans le secteur agricole en introduisant de nouvelles formules dédiées à son financement (Finance islamique»,

ajoute le ministre. A cette occasion, M. Faid a salué «le rôle pionnier» de la Banque d'agriculture et du développement rural (BADR) dans le financement du secteur et ses efforts visant à réduire les délais d'étude des dossiers de demandes de prêts, ne dépassant pas 30 jours, soulignant que les financements de la BADR représentent plus de 95% du financement global du secteur, à travers diverses formules de prêts. La BADR a «financé le secteur de l'agriculture avec un montant total de 26,11 milliards de DA», a indiqué le ministre, précisant que sur 17.383 dossiers déposés, 15.669 ont été traités jusqu'au 20 novembre dernier dans le cadre de la campagne labours-semences 2024-2025, pour un montant de 20,8 milliards de DA, outre le financement accordé à l'Entreprise de développement des cultures agricoles stratégiques (DCAS) à hauteur de 5,3 milliards de DA. S'agissant du traitement des dossiers de crédits, le ministre a indiqué que les banques s'appuient en premier lieu sur l'objectivité, ce qui leur permet de répondre aux exigences de rentabilité et de risques, et d'établir une relation avec le client

selon le principe gagnant-gagnant. Quant au rejet des dossiers, M. Faid a souligné qu'il y a plusieurs raisons à cela, notamment la nature du projet, les garanties fournies et le secteur d'activité, notant que certains investisseurs présentent une «étude de faisabilité du projet sur le plan financier et économique généralement exagérée, ou des garanties insuffisantes, ce qui ne permet pas à la banque d'assurer une couverture suffisante des risques potentiels qui pourraient découler du financement du projet en question». Dans le cadre de la numérisation des services bancaires, M. Faid a affirmé que les banques s'attelaient à «activer le service de demande de crédit à distance à toutes les catégories de clients, ce service devant permettre d'introduire des demandes de crédits en ligne et de suivre l'avancement de l'examen du dossier, avec notification de la réponse de la banque aux concernés». Il a souligné que cette démarche contribuera à réduire le délai d'étude des dossiers et de lever toutes les restrictions liées à la délégation de pouvoirs pour l'octroi de crédits

R.N.

PROTECTION DES VILLES CONTRE LES INONDATIONS

Le ministre de l'Hydraulique rassure

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a mis en avant, jeudi à Alger, l'engagement de son secteur à concrétiser tous les projets locaux liés à la protection des villes contre les risques d'inondations ainsi que les travaux connexes, en prenant toutes les mesures préventives nécessaires.

Lors d'une plénière consacrée aux questions orales et présidée par le président du Conseil de la nation M. Salah Goudjil, le ministre a précisé que «tous les projets liés à la protection des villes contre les risques d'inondations ainsi que les travaux d'aménagement des oueds et des cours d'eau y afférents, s'inscrivent dans la stratégie nationale adoptée par le secteur à cet égard», réaffirmant «l'engagement du ministère à les concrétiser pour améliorer les conditions de vie des citoyens et de protéger leurs biens».

Cette stratégie «comprend l'identification précise des zones et sites menacés par les risques d'inondations, ainsi que leur degré de vulnérabilité, en sus des démarches et mesures à prendre pour les prévenir», ajoute le ministre.

A une question sur la réalisation des deux tronçons restants du projet de protection de la ville d'In Guezzam contre les inondations, le ministre a indiqué que, après la réalisation du premier tronçon pour un coût de 400 millions de DA, «la réalisation des travaux restants est prévue en 2025, avec l'affectation du financement nécessaire».

En réponse à une autre question liée au barrage «Souani» à Tlemcen, dont les travaux avaient débuté au début des années 1990 avant d'être suspendus pour des raisons sécuritaires, M. Derbal a précisé que le secteur «envisage la relance ce projet vital compte tenu de son importance, notamment pour l'approvisionnement en eau destinée à l'irrigation agricole».

Dans ce cadre, les services de la direction de l'hydraulique de la wilaya de Tlemcen réaliseront «une étude de diagnostic actualisée sur ce barrage afin d'évaluer son état et recueillir toutes les données nécessaires qui serviront de référence pour toute mesure future concernant ce projet», a fait savoir le ministre.

MONOXYDE DE CARBONE

Six victimes à Relizane

Dans la wilaya de Relizane, une personne a été tuée par asphyxie au monoxyde de carbone et 5 autres ont été sauvées in-extremis. Le gaz toxique a été émis par un chauffe-eau, selon un communiqué des services de la Protection civile de cette wilaya. La Protection civile a indiqué que l'intervention a été réalisée dans un appartement situé à la cité des 800 logements AADL, commune et daïra d'Oued Rhiou. L'homme était âgé de 38 ans. Les blessés sont âgés de 3 à 60 ans. Ces derniers ont été secourus puis évacués à l'hôpital Ahmed Francis. La dépouille mortelle a été admise à la morgue du même établissement hospitalier.

R.N.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Signature d'un mémorandum d'entente entre l'ESAA et une université sud-coréenne

Un mémorandum d'entente a été signé entre l'Ecole supérieure algérienne des affaires (ESAA) et l'Université sud-coréenne Dongguk afin de renforcer la coopération académique entre les deux institutions, a indiqué, jeudi, un communiqué de cette école publique. Le mémorandum d'entente a été signé lors de la visite du directeur général de l'ESAA, Dr. Nourredine Menani, à Séoul, durant laquelle, il s'est entretenu avec Dr. Jae-Woong Yan, président de l'Université Dongguk.



Un cadre réglementaire de conventionnement entre la sécurité sociale et les cliniques privées pour la prise en charge de la radiothérapie des enfants cancéreux

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Signature d'un mémorandum d'entente entre l'ESAA et une université sud-coréenne

Un mémorandum d'entente a été signé entre l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires (ESAA) et l'Université sud-coréenne Dongguk afin de renforcer la coopération académique entre les deux institutions, indique, jeudi, un communiqué de cette école publique.

Le mémorandum d'entente a été signé lors de la visite du directeur général de l'ESAA, Dr. Nouredine Menani, à Séoul, durant laquelle, il s'est entretenu avec Dr. Jae-Woong Yan, président de l'Université Dongguk. Les perspectives ouvertes par cet accord incluent, selon le communiqué, "des initiatives variées



telles que la mobilité estudiantine et professorale, les projets de recherche interdisciplinaires et le développement de formations adaptées aux exigences croissantes d'un monde globalisé".

Le directeur général de l'ESAA a estimé que cette démarche "témoigne de la volonté des deux pays amis à renforcer la coopération bien ancrée dans nos histoires communes, notamment par

le renforcement de la coopération académique entre les deux institutions", précise le communiqué. "En s'associant à une université de prestige telle que Dongguk, l'ESAA réaffirme son aspiration à rayonner à l'international en consolidant sa position d'acteur clé de l'enseignement supérieur en Afrique et au-delà", relève encore la même source. L'ESAA, qui dispense des formations à destination d'un public diversifié, allant de la licence pour les bacheliers aux formations alternées de haut niveau pour les professionnels, est un établissement public, née d'une coopération bilatérale dans le domaine de l'Enseignement supérieur en 2004. Les efforts de l'institution l'ont menée à être classée parmi les meilleures Executive Education en Afrique, selon Eduniversal.

L'Algérie mise sur l'intelligence artificielle pour une révolution bancaire



L'intelligence artificielle s'annonce comme le pilier de la révolution bancaire en Algérie, incarnant une transformation qui promet d'optimiser l'efficacité et de redéfinir l'expérience client au sein du secteur financier. L'Algérie embrasse le futur de son économie avec l'adoption de l'intelligence artificielle (IA) pour une révolution bancaire. Il s'agit d'une initiative soulignée par le ministre des Finances, qui voit dans cette technologie un moteur essentiel à la modernisation et à l'efficacité du secteur financier. L'annonce récente lors de la Journée mondiale de l'épargne à Alger marque ainsi une étape charnière vers un système bancaire réformé, soucieux de l'inclusion financière et résolu à intégrer l'éducation financière au cœur de son développement. L'éducation financière est érigée en priorité, avec le lancement d'un programme national visant à inculquer les rudiments financiers dès le lycée. Celui-ci soutenu par un partenariat entre l'Association des banques et Établissements financiers et les secteurs de l'éducation et de la formation. Ces efforts pédagogiques aboutiront, en effet, à la création d'une plateforme nationale d'éducation financière. Un pas de plus vers la démocratisation de l'accès aux services financiers. L'IA se présente alors comme un vecteur d'innovation, offrant une personnalisation des services à l'échelle individuelle. En s'armant d'algorithmes prédictifs, le secteur bancaire algérien pourra de ce fait affiner l'expérience client. Et ce, tout en renforçant la sécurité des transactions par une détection plus efficace des fraudes. Ces avancées ne se limitent pas à l'industrie bancaire : de nombreux secteurs marchands en ligne, y compris les sites de jeux d'argent, adoptent déjà ces technologies pour une meilleure conformité réglementaire et une expérience utilisateur optimisée. La réforme s'annonce, donc, globale, touchant à la fois la structure opérationnelle des banques avec l'intégration de chatbots et d'assistants virtuels, et le cadre réglementaire. Assurant ainsi une protection accrue des données personnelles. L'Algérie, par la voix de son ministre des Finances, affirme son engagement à soutenir une transition technologique qui ne manquera pas de positionner le pays comme un acteur compétitif dans l'économie numérique globale. Cela tout en veillant à protéger et à servir au mieux ses citoyens.

Un cadre réglementaire de conventionnement entre la sécurité sociale et les cliniques privées pour la prise en charge de la radiothérapie des enfants cancéreux

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, a annoncé, jeudi à Alger, l'entame de l'élaboration d'un cadre réglementaire de conventionnement entre la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas) et les cliniques privées pour la prise en charge de la radiothérapie des enfants cancéreux.



Lors d'une séance plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales adressées à des membres du Gouvernement, présidée par Salah Goudjil, président du Conseil, M. Bentaleb a souligné "qu'en application des orientations du président de la République, le ministère a entamé l'élaboration d'un cadre réglementaire de conventionnement entre la Cnas et les cliniques privées pour la prise en charge de la radiothérapie des enfants cancéreux". Le projet "se veut un pas important dans le renforcement de la complémentarité entre le système de santé national et celui de la sécurité sociale qui garantit des solutions supplémentaires en

matière de prise en charge médicale spécialisée, ce qui permet de faciliter l'accès des malades aux soins nécessaires et traduit l'engagement de l'Etat à assurer une prise en charge sanitaire totale à toutes les catégories, y compris les enfants cancéreux". Concernant le remboursement des médicaments anti-cancer, le ministre a affirmé que "la maladie est inscrite sur la liste des maladies chroniques, dont les médicaments sont remboursables à 100%", ajoutant que "la législation de la sécurité sociale accorde aux assurés sociaux cancéreux le

droit à la carte Chifa". D'autre part, M. Bentaleb a indiqué que son ministère avait entamé la prise de "mesures pratiques en vue de la prise en charge des patients atteints du cancer ne bénéficiant pas de couverture sociale" et ce, "conformément aux instructions du président de la République lors de l'installation de la Commission nationale de prévention et de lutte contre le cancer". Et d'ajouter que ces mesures permettront à cette catégorie de bénéficier de la carte Chifa, qui leur donne ainsi accès au système

de tiers payant, ce qui leur garantit l'obtention des médicaments prescrits, dont le nombre est de près de 1.700 médicaments, via les pharmacies conventionnées avec la Cnas. A cette occasion, le ministre a également souligné que la promotion de la santé et de la protection sociale constituait l'un des principes fondamentaux de la politique sociale de l'Etat, qui œuvre à "améliorer la qualité de vie sanitaire des citoyens, y compris des patients souffrant de maladies chroniques et graves, dont les cancéreux".

Serengeti : Kaspersky, Interpol et Afripol font front commun contre la cybercriminalité en Afrique

Alors que l'Afrique s'engage résolument sur la voie de la digitalisation, la cybercriminalité se dresse comme un obstacle majeur. C'est dans ce contexte que Kaspersky s'est associé à Interpol et Afripol pour mener une opération conjointe nommée « Serengeti ». Cette initiative, menée entre le 02 septembre et le 31 octobre 2024, a permis de démanteler des milliers de réseaux criminels. Qui sont à l'origine de nombreuses attaques par ransomware et fraudes en ligne par compromission de messagerie professionnelle (BEC). Avec des pertes mondiales estimées à près de 193 millions de dollars, l'opération Serengeti a permis de mettre hors d'état de nuire plus de 1.000 cybercriminels. Tout en dévoilant les rouages d'une industrie du crime numérique en pleine expansion. Dans les prochaines lignes, nous explorons les détails de l'opération Serengeti, menée par Kaspersky, Interpol et Afripol. Nous découvrons également les

résultats de cette collaboration internationale et son rôle dans la sécurité numérique en Afrique.

Qui sont Kaspersky, Afripol et Interpol ? Avant de plonger dans les détails de l'opération Serengeti, présentons les parties prenantes de cette initiative d'envergure : **Kaspersky** : c'est une entreprise de cybersécurité internationale. Spécialisée dans la protection contre les cybermenaces. Notamment les ransomwares, les virus et autres logiciels malveillants. Fondée en 1997 en Russie, elle fournit des solutions de sécurité aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements à travers le monde ; **Afripol** : il s'agit d'une institution de l'Union africaine visant à renforcer la coopération entre les services de police des États membres dans la lutte contre la cybercriminalité, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Afripol collabore souvent avec des organisations interna-

tionales comme Interpol pour renforcer dans la lutte contre la cybercriminalité dans les pays africains ; **Interpol** : cette Organisation internationale de police criminelle compte 196 pays membres et favorise la collaboration entre les autorités de police pour créer un monde plus sûr. Dans chaque pays, un bureau central national Interpol est implanté et dirigé par la police nationale. Cette organisation joue un rôle clé dans la coordination des enquêtes sur des crimes transnationaux, dont la cybercriminalité.

Cybersécurité : Kaspersky, Interpol et Afripol réagissent après le succès de l'opération « Serengeti » Suite aux résultats impressionnants de l'opération Serengeti, les principaux acteurs impliqués ont se sont exprimés. Soulignant l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre la cybercriminalité. Yuliya Shlychkova, Vice-prési-

dente des Affaires Publiques Globales chez Kaspersky, a fait part de sa fierté. De contribuer à cette opération multilatérale orchestrée par Interpol et Afripol. Ainsi que son soutien pour les efforts de ces organisations. Par ailleurs, Valdecy Urquiza, Secrétaire Général d'Interpol, a mis l'accent sur l'importance de la lutte contre ce danger numérique croissant. « Qu'il s'agisse d'escroqueries pyramidales ou de fraudes par carte bancaire à grande échelle, le volume et la sophistication croissants des attaques cybercriminelles est une source de préoccupation majeure » affirme-t-il. De son côté, Jalel Chelba, Directeur Exécutif par intérim d'Afripol, a mis en avant les progrès significatifs réalisés grâce à l'opération Serengeti. À ce titre, il déclare : « Grâce à l'opération Serengeti, Afripol a renforcé de manière significative son soutien aux forces de l'ordre des États membres de l'Union africaine. »

Session de formation au profit des psychologues de santé publique

Le ministère de la Santé a organisé une session de formation au profit des psychologues de santé publique, axée sur le thème: "La prise en charge psychologique des personnes atteintes de maladies chroniques", a indiqué jeudi un communiqué du ministère. Cette session, organisée mercredi et jeudi au niveau de l'Institut national de formation supérieure paramédicale (INFSP) de Biskra, s'inscrit dans le cadre de "la mise en œuvre de la stratégie sectorielle relative à la formation continue visant à améliorer et développer les compétences du personnel de la santé en vue d'une



prise en charge optimale des patients, dans le cadre du plan national de formation et de per-

fectionnement du ministère de la Santé pour l'année 2024". L'objectif de cette session de for-

mation est de "renforcer les compétences des psychologues et de développer leurs capacités dans leur domaine d'intervention pour la prise en charge psychologique des patients atteints de maladies chroniques", ajoute le communiqué. "Plus de 50 psychologues relevant des différents établissements de santé publique des wilayas de Biskra, Touggourt, El Meghaier, Batna, Sétif, Illizi, Ouargla, Ghardaïa, M'sila, Ouled Djellal, Khenchela, El Meniaa, El Oued et Djelfa, ont participé à cette session de formation", ajoute la même source.

VITAMINE D : Déterminante pour la forme physique

L'étude réaffirme la nécessité de contrôler ses niveaux de vitamine D et de s'assurer les apports nécessaires via le régime alimentaire, une supplémentation par prescription et l'exposition raisonnable au soleil. Il est bien établi que la vitamine D est essentielle pour la santé des os, mais également, de plus en plus évident, qu'elle joue un rôle clé dans d'autres parties du corps, notamment le cœur et les muscles.

Les niveaux de vitamine D dans le sang sont aussi liés à la condition cardiorespiratoire, confirme cette étude présentée dans l'European Journal of Preventive Cardiology, qui associe, en pratique, des niveaux plus élevés de vitamine D à une meilleure capacité d'exercice. L'auteur principal, le Dr Amr Marawan, professeur de médecine interne à la Virginia Commonwealth University de Virginie, rappelle de précédentes recherches qui suggéraient les effets bénéfiques de la vitamine D sur le cœur et les os. L'auteur réaffirme donc la nécessité de contrôler ses niveaux de vitamine D et de s'assurer les apports nécessaires via le régime alimentaire, une supplémentation par prescription et l'exposition raisonnable au soleil.

La forme cardiorespiratoire est l'objet spécifique de cette étude

La forme cardiorespiratoire, un substitut fiable de la forme physique, est la capacité du cœur et des poumons à fournir de l'oxygène aux muscles pendant l'exercice. La meilleure mesure de cette capacité est la consommation maximale d'oxygène pendant l'exercice (VO2 max). Les personnes ayant une meilleure condition cardiorespiratoire sont en meilleure santé et vivent plus longtemps.

L'étude est menée sur un échantillon représentatif de la population américaine âgée de 20 à 49 ans -soit 1.995 participants -à partir des données de la fameuse cohorte NHANES (National Health and Nutrition Survey 2001-2004). Les données comprenaient les taux sériques de vitamine D et la VO2 max. Les participants ont été répartis par quartiles en fonction de leurs niveaux de vitamine D. 13% des participants étaient hypertendus et 4% étaient diabétiques.

L'analyse révèle que :

les participants du quartile supérieur en niveaux de vitamine D présentent une condition cardiorespiratoire 4,3 fois plus élevée que ceux du quartile inférieur ;
ce lien reste significatif, avec une



force de 2,9 fois, après ajustement avec les facteurs pouvant influencer l'association (facteurs dits de confusion) tels que l'âge, le sexe, l'ethnie, l'indice de masse corporelle (IMC), le tabagisme, l'hypertension et le diabète ;

chaque augmentation de 10 nmol / L de vitamine D est associée à une augmentation statistiquement significative de 0,78 mL / kg / min de VO2 max, ce qui suggère une relation dose-réponse de la capacité d'exercice avec les niveaux de vitamine D.

Ainsi, il existe une relation forte entre des taux plus élevés de vitamine D et une meilleure capacité d'exercice, chez les hommes et les femmes, chez les groupes d'âge jeune et intermédiaire, quelle que soit l'origine ethnique, l'IMC et même le tabagisme, les antécédents d'hypertension et de diabète, concluent les auteurs.

Certes, il faut noter qu'il s'agit d'une étude d'observation qui ne démontre pas la relation de cause à effet, cependant l'association était forte, progressive et cohérente entre les différents groupes de participants. Cela suggère qu'il existe bien un lien solide et ces données appellent les cliniciens comme les patients à veiller à maintenir des taux de vitamine D adaptés. Des niveaux adéquats, car attention, en cas d'excès, la toxicité de la vitamine D peut entraîner un excès de calcium dans le sang, ce qui peut provoquer des nausées, des vomissements et une faiblesse. Donc pas de supplémentation hors prescription !

Vitamine D : un double effet contradictoire sur la mémoire

Plus de vitamine D peut améliorer la mémoire, mais trop peut ralentir le temps de réaction

Plus de vitamine D peut améliorer la mémoire, mais trop peut ralentir le temps de réaction, conclut cette étude de l'Université Rutgers (New Jersey), menée auprès de femmes ménopau-

sées. Des risques et des avantages précisés dans les Journals of Gerontology, tout dépend donc de la dose...

La vitamine D joue un rôle clé dans la santé des os

Elle est obtenue par l'exposition au soleil et par l'apport de certains aliments. De récentes études ont montré que la vitamine D joue également un rôle majeur dans le fonctionnement du corps, y compris du cerveau. Mais quelle quantité de vitamine D peut stimuler la mémoire, l'apprentissage et la prise de décision chez les personnes âgées, et quelle quantité est excessive ? L'étude révèle en effet que les femmes âgées, en surpoids et obèses qui prennent plus de 3 fois la dose quotidienne recommandée de vitamine D présentent des améliorations de la mémoire et de l'apprentissage mais également des temps de réaction plus lents. Des temps de réaction plus longs qui pourraient aussi augmenter leur risque de chute...

Cet essai contrôlé randomisé a évalué à l'aide d'un modèle informatique, l'impact de la vitamine D sur la fonction cognitive chez 3 groupes de femmes âgées de 50 à 70 ans :

un groupe a pris la dose quotidienne recommandée de 600 unités internationales (UI), soit 15 microgrammes de vitamine D, chaque jour pendant un an ;

un autre groupe a pris 2 000 UI par jour ;

le troisième groupe, 4 000 UI par jour. Toutes les participantes ont renseigné leur mode de vie et ont été encouragées à perdre un poids modeste. L'analyse montre que :

la mémoire et l'apprentissage se sont améliorés dans le groupe prenant 2 000 UI par jour,

mais pas dans le groupe 3, ayant pris la dose la plus élevée.

Cependant, le temps de réaction des participantes du groupe « 2 .000 UI »

a tendance à être plus long, et encore plus long aux doses les plus élevées.

Trop de vitamine D, réaction plus lente et risque de chute

chez ce groupe de participantes âgées et en surpoids, un temps de réaction plus long peut entraîner de conséquences néfastes, relèvent les chercheurs, dont l'augmentation du risque de chute et de fracture. « Nos résultats confirment ceux d'autres chercheurs suggérant que la supplémentation en vitamine D à environ 2 000 UI par jour est associée à un risque accru de chutes », rappelle l'auteur principal, le Dr Sue Shapses, professeur au département des sciences de la nutrition à l'université Rutgers. « Beaucoup de personnes pensent qu'il est préférable de prendre davantage de vitamine D, mais cette étude montre que ce n'est pas toujours le cas. »

Réserver une supplémentation de 4.000 UI par jour aux plus jeunes :

Chez les personnes âgées, une telle supplémentation peut compromettre la capacité d'équilibre et favoriser le risque de chute. Les troubles cognitifs et la démence sont des problèmes de santé publique majeurs, en particulier avec le vieillissement, note l'étude. Les preuves montrent que la vitamine D joue un rôle dans la cognition et le fonctionnement normal du système nerveux central.

Des recherches supplémentaires sont donc nécessaires pour déterminer si le temps de réaction est lié aux taux de chutes et de blessures dans ces populations à risque et, au-delà du risque de perte d'équilibre, quelle est la « bonne dose » pour favoriser le maintien de la santé cognitive.

Source: Journals of Gerontology: Series A 14 Feb, 2019 DOI : 10.1093/geronl/gz041 Three doses of vitamin D and cognitive outcomes in older women: a double-blind randomized controlled trial

EL-MENIAA

Sonatrach octroie un don de 10 millions DA au profit de 11 clubs et associations sportives

Le Groupe Sonatrach a octroyé, jeudi dernier à El-Meniaa, un don de dix millions DA au profit de 11 clubs et associations sportives engagés dans différentes disciplines et divisions, a-t-on appris de la Direction locale de la jeunesse et des sports (DJS).



Cette action s'est déroulée lors d'une cérémonie au siège de la wilaya présidée par le wali, Mokhtar Benmalek et le chef de département sponsoring et mécénat de Sonatrach, Bencheikh Belkacem, en présence des représentants des clubs et associations sportives concernés et cadres de l'entreprise.

Le directeur du secteur, Abdelkader Zengat a, dans une déclaration à l'APS, mis en avant l'importance de cette initiative qui s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement du mouvement sportif, exprimant son souhait que des initiatives similaires puissent toucher d'autres clubs et associations de la wilaya.

De leur côté, des présidents et représentants des clubs et associations sportives ont salué l'initiative, estimant qu'elle pourrait contribuer, selon eux, à "couvrir une partie de leurs besoins essentiels au cours de l'actuelle saison sportive, tels que ceux liés aux frais d'hébergement et de déplacement entre les wilayas".

TIZI-OUZOU

32 exposants à la 6e édition de la Foire du miel du Djurdjura

La 6e édition de la Foire du miel du massif du Djurdjura s'est ouverte jeudi à la placette de l'ancienne mairie de Tizi-Ouzou avec la participation de 32 apiculteurs exposants. Organisée par la Coopérative agricole polyvalente de Tizi-Ouzou (Capto), en collaboration avec l'Assemblée populaire de wilaya (APW), la manifestation s'étalera jusqu'au 29 de ce mois de décembre. L'objectif principal de cette 6e édition est de "permettre aux apiculteurs exposants de commercialiser leurs produits, et aussi, de rapprocher le consommateur du producteur", a souligné le président de la Capto, Remdane Ladaouri.

Dans ce sillage, M. Ladaouri a fait remarquer que l'un des écueils que rencontrent la filière apicole, en sus des aléas climatiques, est "l'absence de réseau de commercialisation du produit".

"Très souvent les apiculteurs font face à la mévente de leurs produits, ce qui n'est pas encourageant pour leur activité. La Capto essaye de remédier à ce problème majeur en intensifiant les foires et en mettant au point un nou-

veau système de vente", a-t-il dit.

Il a fait savoir, dans ce contexte, l'adoption d'une démarche de mise en place d'un réseau de commercialisation des produits de la ruche à travers les espaces commerciaux au niveau de la wilaya et aussi à l'échelle nationale, en centralisant l'ensemble de la production des apiculteurs au niveau de la Capto qui compte "quelque 170 adhérents". Cette année, un contrôle de

qualité "rigoureux" a été effectué sur l'ensemble des produits exposés pour offrir au consommateur un produit de qualité, selon M. Ladaouri.

"Nous voulons instaurer une relation de confiance entre consommateurs et producteurs en offrant un produit de qualité et en promouvant le miel cristallisé", a conclu le président de la Capto.



BEJAÏA

L'alimentation en milieu scolaire en débat

L'alimentation en milieu scolaire est en débat à Béjaïa lors d'une journée d'information récemment à l'initiative de la wilaya et de la direction du Commerce.

Avec 539 cantines pour un peu plus de 700 établissements d'enseignement, dont la plupart sont situées en zones rurales, la restauration en milieu scolaire dans la wilaya de Béjaïa a pris suffisamment d'ampleur pour s'imposer à la réflexion des responsables pour non seulement éviter les risques sanitaires probables, mais surtout fournir aux élèves une alimentation saine et de qualité tout au long de l'année scolaire.

Cahier de charges, hygiène, sécurité et contrôle stricte des cantines

C'est dans cette optique qu'une journée de formation et d'information sur l'alimentation en milieu scolaire, organisée par les services de la wilaya de Béjaïa et de la direction du Commerce, s'est tenue dernièrement au niveau de la salle de conférence de la wilaya, à laquelle ont assisté des cadres de l'exécutif et des associations de protection des consommateurs, avec comme public cible les présidents des APC, des responsables en charge du volet de l'alimentation dans les établissements scolaires et des structures de protection en matière de santé publique.

Dans son allocution d'ouverture, le secrétaire général de la wilaya de Béjaïa, Saïd Yahiaoui, tout en mettant en exergue les efforts accomplis par l'État algérien et les défis à relever en matière d'alimentation dans les structures scolaires, a souligné l'importance de la sécurité en milieu scolaire, en particulier en ce qui concerne l'alimentation fournie aux élèves qui doit se conformer aux exigences de qualité des produits utilisés et des repas préparés et mais aussi se soumettre à une hygiène irréprochable. Il s'agit en effet d'assurer un environnement sûr et sain pour les préparations alimentaires fournies dans les écoles sachant que cet élément contribue aux performances scolaires des élèves.

Au cours de cette journée de formation, plusieurs sujets ont été abordés: méthodes de préparation des cahiers de charges pour assurer la qualité des prestations fournies dans les cantines scolaires, application des critères de propreté et d'hygiène dans les cuisines lors de la préparation des repas, le contrôle sanitaire des produits carnés ou d'origine animale et les maladies à transmissions hydriques.

Ouverture de « Data rooms » à 20 entreprises internationales

Mohamed Arkab a annoncé, récemment à Alger, l'ouverture des « Data rooms » au profit de 20 entreprises internationales pré-qualifiées, dans le cadre de l'appel d'offre international « Algeria Bid Round 2024 » pour l'investissement dans le secteur du pétrole et du gaz lancé par Alnaft.

Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables est intervenu lors d'une visite effectuée au siège de l'Agence à Alger, en présence du P-dg de Sonatrach et du président d'Alnaft (Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures), dans le but de s'enquérir du déroulement des opérations de l'appel d'offre officiellement lancé le 14 octobre dernier à Oran, dans le cadre du suivi continu du développement du secteur énergétique, notamment les hydrocarbures, note le communiqué du ministère.

Un accord de confidentialité

M. Arkab a souligné que « l'Agence met à la disposition des entreprises pré-qualifiées,



au nombre de vingt à ce jour, ayant signé un accord de confidentialité, toutes les informations relatives à cette opération via l'ouverture exclusive des « Data rooms ». « Ces espaces permettent aux entreprises d'accéder à des données techniques détaillées concernant les six zones d'exploration proposées ».

Les sessions de présentation des données se poursuivront jusqu'au 1er avril 2025, offrant aux entreprises le temps d'analyser les informations avant la date limite de soumission des offres, fixée au 15 avril 2025, avant de procéder à la signature des contrats avec les entreprises retenues, qui devront présenter des programmes techniques détaillés et des

niveaux d'investissement conformes aux objectifs fixés par Alnaft et Sonatrach.

6 zones d'exploration proposées

Les six zones d'exploration proposées sont « EL M'zaid El Kebir », dans les wilayas de Ouargla, Ghardaïa et El Ménéa, « Ahara » (wilaya d'Illizi), « Reggane (wilaya d'Adrar), « Zerafa » (wilayas d'Adrar et d'In Salah), « Toual » (wilayas d'Ouargla et Illizi) et « Guern EL Guessa » (wilayas de Béchar, Béni Abbès, El Bayadh et Timimoun), selon la même source.

Ces opérations se font via des plateformes physiques ou virtuelles pour garantir une transparence maximale et de

fournir aux entreprises les informations nécessaires pour évaluer le potentiel économique et technique des zones proposées. M. Arkab a souligné que ces zones, de même que les conditions contractuelles, notamment fiscales « sont très motivantes et permettent à Sonatrach et aux partenaires de faire aboutir ce types de projets vitaux », selon le communiqué. A cet effet, le ministre a réitéré son appel « aux entreprises énergétiques mondiales et aux investisseurs intéressés à explorer ces opportunités d'investissement et de contribuer à l'approvisionnement des marchés énergétiques, voire de bénéficier des hautes compétences et de la position stratégique du pays, proche

des marchés européens ».

Renforcer la transparence et attirer des investissements internationaux

M. Arkab a ajouté que les données fournies sur les zones renferment des rapports et analyses géologiques et géophysiques approfondies. A titre d'exemple, la zone « El M'zaid El Kebir », située stratégiquement entre les champs gaziers de Hassi R'Mel et pétroliers de Hassi Messaoud, s'étend sur une superficie de plus de 12700 km². Son attractivité en terme d'investissement est renforcée par l'infrastructure existante, comme les installations de traitement du pétrole et du gaz associé, ainsi que les réseaux d'exportation. Les projets en question « permettront à l'Algérie de renforcer ses capacités de renouvellement des réserves et d'augmenter sa production à court et moyen terme, ce qui permettra de renforcer son rôle important dans l'approvisionnement des marchés énergétiques mondiaux », a indiqué M. Arkab. Cet appel d'offre confirme « l'engagement de l'Algérie à renforcer la transparence et à attirer des investissements internationaux pour optimiser l'exploitation de ses ressources énergétiques et garantir le développement durable du secteur », conclut le communiqué.

Généralisation du financement agricole à toutes les banques publiques

Laâziz Faïd a affirmé, jeudi à Alger, que toutes les banques publiques procéderont à l'ouverture de crédits agricoles, à partir de 2025, en vue de généraliser ces financements et d'améliorer la productivité du secteur agricole. « L'année 2025 verra le lancement de financements destinés au secteur agricole au niveau de toutes les banques publiques, conformément aux conventions qui seront signées entre le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, et chaque banque », a annoncé le ministre des Finances, lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, présidée par le président du Conseil, M. Salah Goudjil.

26,11 milliards DA de la Badr pour le secteur agricole

« L'Association professionnelle des banques et des établissements finan-

ciers avait déjà signé une convention avec le ministère dans ce cadre », a rappelé M. Faïd. Dans ce cadre, certaines banques prévoient « d'élargir leur champ d'intervention dans le secteur agricole en introduisant de nouvelles formules dédiées à son financement (Finance islamique », a ajouté le ministre qui a salué « le rôle pionnier » de la Banque d'agriculture et du développement rural (Badr) dans le financement du secteur et ses efforts visant à réduire les délais d'étude des dossiers de demandes de prêts, ne dépassant pas 30 jours, tout en soulignant que les financements de la Badr représentent plus de 95% du financement global du secteur, à travers diverses formules de prêts.

La Badr a « financé le secteur de l'agriculture avec un montant total de 26,11 milliards de DA », a indiqué le ministre, précisant que sur 17.383 dossiers déposés, 15.669 ont été trai-

tés jusqu'au 20 novembre dernier dans le cadre de la campagne labours-semailles 2024-2025, pour un montant de 20,8 milliards de DA, outre le financement accordé à l'Entreprise de développement des cultures agricoles stratégiques (DCAS) à hauteur de 5,3 milliards de DA. S'agissant du traitement des dossiers de crédits, le ministre a indiqué que les banques s'appuient en premier lieu sur l'objectivité, ce qui leur permet de répondre aux exigences de rentabilité et de risques, et d'établir une relation avec le client selon le principe gagnant-gagnant.

Réduire le délai d'étude des dossiers

Quant au rejet des dossiers, M. Faïd a souligné qu'il y a plusieurs raisons à cela, notamment la nature du projet, les garanties fournies et le secteur d'activité, notant que certains inves-

tisseurs présentent une « étude de faisabilité du projet sur le plan financier et économique généralement exagérée, ou des garanties insuffisantes, ce qui ne permet pas à la banque d'assurer une couverture suffisante des risques potentiels qui pourraient découler du financement du projet en question ». Dans le cadre de la numérisation des services bancaires, M. Faïd a affirmé que les banques s'attelaient à « activer le service de demande de crédit à distance à toutes les catégories de clients, ce service devant permettre d'introduire des demandes de crédits en ligne et de suivre l'avancement de l'examen du dossier, avec notification de la réponse de la banque aux concernés ». Il a souligné que cette démarche contribuera à réduire le délai d'étude des dossiers et de lever toutes les restrictions liées à la délégation de pouvoirs pour l'octroi de crédits.

Onu : l'Algérie réitère son engagement en faveur des efforts visant à protéger les enfants dans les conflits armés

L'Algérie a réitéré, vendredi à New York, son engagement à soutenir tous les efforts visant à protéger les enfants dans les conflits armés, condamnant les violations commises par l'occupant sioniste à l'encontre des enfants palestiniens.

Lors d'une session du Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés, la représentante de l'Algérie, Mme Nawel Noureddine, a déclaré que *"dans le contexte de l'escalade des conflits dans plusieurs régions du monde, il est impératif de fournir une protection aux enfants pour renforcer les espoirs pour un avenir meilleur, et il est nécessaire de ne ménager aucun effort pour assurer la sécurité des enfants"*.

Dans son allocution, qui a suivi l'adoption par le Conseil de sécurité d'un projet de résolution concernant la protection des enfants dans les zones de conflits, un projet auquel la délégation algérienne a participé, Mme Nawel Noureddine a exprimé *"la satisfaction de l'Algérie quant à l'adoption de la résolution et son engagement sans faille à soutenir tous les efforts visant à protéger les enfants*



dans les conflits armés". Elle a attiré l'attention sur la situation des enfants à Gaza suite aux violations commises par l'occupant sioniste à leur encontre, rappelant les chiffres alarmants annoncés par le directeur exécutif de l'Unicef le 14 décembre concernant les milliers d'enfants tombés en martyr à Gaza, alors que des milliers d'autres manquent des besoins de première nécessité, sur fond de la poursuite du blocus de l'occupant empêchant l'acheminement des aides

humanitaires. Elle a ajouté que ce nombre de martyrs *"illustre de manière frappante"* les violations graves commises contre les enfants par les forces d'occupation sionistes. Mme Nawel Noureddine a souligné que de nombreux enfants souffrent le martyre dans divers conflits à travers le monde. Par conséquent, cette résolution *"constitue une étape importante pour assurer la protection durable des enfants dans les zones de conflits"*, a-t-elle dit.

HRW et MSF accusent l'entité sioniste de génocide à Gaza

Human Rights Watch et Médecins sans frontières ont ajouté jeudi leurs voix aux accusations incriminant l'entité sioniste d'avoir exécuté un génocide ou des actes de nature génocidaire à Gaza. *« Les autorités (sionistes) ont délibérément créé des conditions de vie visant à causer la destruction d'une partie de la population de Gaza, en privant intentionnellement les civils palestiniens de l'enclave d'un accès adéquat à l'eau, ce qui a probablement causé des milliers de morts »*, écrit Human Rights Watch (HRW) dans un communiqué accompagnant son enquête de plus de 200 pages. *« Ce faisant, les autorités (sionistes) sont responsables du crime contre l'humanité d'extermination et d'actes de génocide »*, ajoute l'organisation internationale.

« Ce que nos équipes ont vu sur le terrain correspond à ce qu'un nombre croissant d'experts juridiques et d'organisations disent, à savoir que ce qui est en train de se passer à Gaza correspond à un génocide », a déclaré Christopher Lockyear, SG de Médecins sans frontières (MSF).

S'exprimant à l'occasion de la publication d'un rapport d'une trentaine de pages sur Gaza, Lockyear note que *« les signes de*



nettoyage ethnique et la destruction en cours -incluant les massacres, les blessures physiques et psychologiques graves, les déplacements forcés et les conditions de vie impossibles pour les Palestiniens assiégés et bombardés- sont indéniables ».

Le rapport documente 41 attaques contre le personnel MSF, incluant des raids sur des établissements de santé et des tirs directs sur des convois humanitaires.

Condamnation de l'attaque « raciste » contre la mosquée à Marda

La condamnation de l'attaque « raciste » contre la mosquée Bar al Walidinde à Marda en Palestine. Cet acte prouve encore une fois la nature des colons sionistes. Le ministère palestinien des Affaires étrangères a condamné, vendredi, l'incendie d'une mosquée du village de Marda, au nord de Salfit, par un groupe de colons sionistes illégaux, et l'inscription de slogans racistes sur ses

murs.

Activer rapidement le système de protection internationale

Dans un communiqué, le ministère considère que *« cette attaque est un acte de racisme par excellence et constitue la traduction des vastes campagnes d'incitation contre notre peuple, pratiquées par l'extrême droite (sioniste) et le*

prolongement d'une longue série de violations et de crimes commis par les milices coloniales armées, officiellement soutenues (par les autorités d'occupation) ».

La diplomatie palestinienne appelle *« le Conseil de sécurité de l'Onu et le secrétaire général de l'Onu à activer rapidement le système de protection internationale du peuple palestinien, à mettre immé-*

diatement fin à la guerre de génocide et à prendre des mesures contraignantes pour mettre en œuvre les résolutions internationales appelant à une fin à l'occupation des terres de l'État de Palestine ». Un groupe de colons a pris d'assaut le quartier à Marda et a incendié la mosquée Bar al Walidin, en plus de cet acte provocateur ils ont dessiné des symboles religieux juifs.

SOUDAN

782 civils tués à El Fasher

782 civils tués à El Fasher au Soudan et 1.143 blessés au cours des 7 mois de siège par les forces de soutien rapide (FSR), selon OHCHR.

Sans cesse les combats du siège d'El Fasher se poursuivent. Dévastateurs, ils fauchent chaque jour des vies à grande échelle, affirme le chef du Bureau des droits de l'Homme de l'ONU (OHCHR), Volker Türk. Ce dernier précise que les attaques contre les civils et les biens de caractère civil peuvent constituer « des crimes de guerre ».

Appel à « mettre fin à cet horrible siège »

Selon le Haut-Commissariat de l'Onu aux droits de l'Homme (OHCHR), *« des milliers de civils sont assiégés, sans garantie de pouvoir quitter la ville en toute sécurité, et risquent d'être tués ou blessés par les attaques aveugles de toutes les parties au conflit »*. *« Cette situation alarmante ne peut plus durer »*, dénonce Türk, qui appelle les FSR à *« mettre fin à cet horrible siège »*. Il exhorte toutes les antagonistes à cesser les attaques contre les civils et leurs biens. *« Je leur demande de respecter leurs obligations et leurs engagements en vertu du droit international »*, insiste-t-il.

Depuis 7 mois, El Fasher est devenu un champ de bataille entre la FSR et les forces armées soudanaises. Après plus de 20 mois, le conflit au Soudan s'intensifie. En moins de 3 semaines, plus de 80.000 personnes ont cherché refuge au Soudan du Sud à la suite de l'escalade des combats dans les États soudanais du Nil blanc, du Sennar et du Nil bleu. La majorité d'entre-eux sont des femmes et des enfants, selon le Haut-Commissariat de l'Onu pour les réfugiés (HCR).

Les Verts terminent l'an 2024 à la 37^e place mondiale

Le team a Algria de football boucle la saison 2024 à la 37^e place au classement mondial des équipes nationales masculines. Ce classement publié jeudi par la Fédération internationale de football (FIFA) sur son site officiel, couvre le mois de décembre et boucle ainsi l'exercice 2024. Pour rappel, les Verts restent sur 2 bons résultats en clôture des qualifications de la CAN 2025 disputés en novembre dernier, avec un nul en déplacement face à la Guinée équatoriale (0-0) et un succès large à domicile contre le Liberia (5-1).

A la reconquête du continent noir

Sur le plan continental, l'équipe algérienne avec 1.495,85 pts, pointe à la 4^e position, devant le champion d'Afrique en titre, la Côte d'Ivoire (46^e), et le Nigeria (vice-champion d'Afrique) (44^e).

En outre, les adversaires des Verts en qualifications du Mondial 2026 conservent les mêmes positions qu'en novembre. La Guinée (58^e), Ouganda (88^e), le Mozambique qui partage la tête du groupe G avec l'Algérie, est logé à la 96^e position, le Botswana (136^e) et la Somalie (202^e).

A noter que l'Angola (85^e), ayant disputé le plus de matchs (21), pourra se targuer d'avoir réalisé la meilleure progression en 2024 en grimpant de 32 places par rapport à 2023.

Si 1.181 rencontres internationales ont été disputées en 2024 – un record sur un exercice – seuls 21 matchs ont eu lieu depuis la parution du dernier Classement en novembre. Par voie de conséquence, les changements sont peu nombreux dans cette édition de décembre.

Comme en 2023, l'Argentine (1^{re}) finit en tête. La France (2^e) et l'Espagne (3^e) complètent le podium 2024. Le prochain classement mondial masculin de la FIFA sera publié le 3 avril 2025.

Le MCA n'y arrive plus



Le MCA n'y arrive plus. Pas de vainqueurs lors des 2 matchs avancés de la 14^e journée du Championnat de la Ligue 1 Mobilis, disputés vendredi.

Ainsi, au stade du 05-Juillet, le MCA dont c'était la première sortie à domicile, à huis-clos, a manqué l'occasion de s'emparer provisoirement de la place de dauphin en se faisant accrocher par l'ASO (0-0). Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir essayé puisque les Mouloudéens avaient raté le coche en première période, en témoigne cette occasion nette de scorer, vendangée par Tayeb Meziani, alors que ce dernier s'était présenté nez à nez avec le portier chélifien, Abderrahmane Medjadel (20').

Le doyen continue de faire du surplace

Peu avant la pause, c'était au tour de Larbi Tabti de manquer un penalty après une faute d'un défenseur adverse en

pleine surface de vérité. Le déclic tant attendu après l'arrivée du Tunisien Khaled Benyahia à la barre technique en remplacement du Français Amir Patrice Beaumelle, ne s'est donc pas produit. Avec ce 3^e résultat négatif de suite, le doyen continue de faire du surplace.

En revanche, la bande à Samir Zaoui, contrainte de disputer les dernières minutes en infériorité numérique suite à l'exclusion de Moussa Boukhenna (88'), est en train de confirmer son réveil, amorcé depuis le succès contre l'ESM (2-0), le 7 décembre dernier.

Un peu plus tôt, à Khenchela, l'USMK et l'USB n'ont, eux aussi, pu se départager. Un score vierge qui n'arrange aucune des 2 formations, notamment les visiteurs, toujours scotchés à cette place de lanterne rouge qu'ils partagent avec le MCEB. Quant à l'équipe drivée par Cherif Hadjar, elle a raté une occasion inouïe de monter sur le podium. A noter que le joueur biskri Abdeldjalil Saâd a été expulsé au milieu de la seconde mi-temps (62'), après une altercation avec un joueur khencheli.

Ligue 2 amateur : l'ES Ben Aknoun champion d'hiver

L'ES Ben Aknoun a décroché vendredi le titre honorifique de champion d'hiver du groupe Centre-Ouest de la Ligue 2 de football amateur, en dominant l'ESM Koléa (2-0), à l'occasion de 14^e journée, également marquée par le quatrième succès de rang du NA Hussein-Dey, qui se hisse au cinquième rang après un début de saison compliqué.

Solide leader depuis le coup d'envoi de la saison, l'ES Ben Aknoun (32 points) affiche un véritable parcours d'un futur champion et reste la seule équipe invaincue avec neuf victoires et cinq nuls.

Avec ce nouveau succès obtenu grâce aux buts de Zaouache et Chraïtia, les gars de "Ben-Ak" possèdent désormais cinq longueurs d'avance sur le RC Kouba (2^e, 27 pts), tenu en échec à domicile (1-1) par le SKAF Khemis Miliana (9^e, 17 pts). Les Koubéens, qui restaient sur trois victoires de rang, concèdent le nul au goût de défaite, en ratant notamment un

penalty dans le dernier quart-d'heure du match. Derrière le duo de tête, l'ASM Oran (3^e, 23 pts) a renoué avec le succès en renversant sur le fil l'US Béchar Djedid (2-1), dans une rencontre à rebondissements.

Menés au score dès la 32^e minute et en infériorité numérique, les joueurs de "Medina Jedida" ont réussi à égaliser dans le temps additionnel (90^e+6^e) avant de marquer le but de la victoire (90^e+14^e) grâce à Friefer, auteur d'un doublé.

Cette 14^e journée a également été marquée par le quatrième succès consécutif du NA Hussein-Dey, qui est allé s'imposer en déplacement chez le MCB Oued Sly (2-1). A la faveur de cette victoire, les Sang et Or pointent à la cinquième place avec 21 points, juste derrière la JSM Tiaret (20 pts) tenue en échec (1-1) par JS El Biar (6^e, 20 pts).

De son côté, le WA Mostaganem (20 pts) a été accroché (1-1) par le GC Mascara (9^e, 17 pts).

Dans les autres rencontres, le CR Témouchent (13^e, 14 pts) a battu la lanterne rouge le MC Mecheria (1-0), alors que le MC Saida (11^e, 16 pts) et le RC Arbaâ (13^e, 14 pts) se sont neutralisés (0-0). Dans la poule Centre-Est, le MO Constantine (5^e, 23 pts) a battu (2-1) l'IRB Ouargla (8^e, 16 pts), alors que le CA Batna (6^e, 19 pts) s'est imposé sur le même score devant l'Olympique Magrane (15^e, 10 pts).

La 14^e journée du groupe Centre-Est se poursuivra samedi (14h00), avec l'affiche mettant aux prises le leader, le MB Rouissat (32 pts) à l'AS Khroub (7^e, 16 pts), au moment où le dauphin, l'USM El Harrach (26 pts) recevra HB Chelghoum Laid (7^e, 16 pts).

Les hommes d'Amine Ghimouz, auteurs d'une première partie de saison presque sans faute, auront besoin d'un petit point pour être sacrés champions d'hiver. Ils pourraient même accentuer leur avance en tête du classement. Le dauphin, l'USMH aura

cœur de renouer avec le succès après leur première défaite la saison le week-end dernier, pour rester dans le sillage du leader. Derrière le duo de tête, le choc de cette journée opposera l'USM Annaba à l'IB Khemis El Khechna, dans une rencontre ouverte à tous les pronostiques entre deux formations qui occupent conjointement le troisième rang avec 24 points.

Les Annabis, battus sur le fil lors de la précédente journée par l'US Chaouia (2-3), sont obligés de réagir à domicile face à une belle équipe de Khemis El Khechna, qui surfe sur une belle série de huit matchs sans défaite (5 victoires, 3 nuls).

Les autres rencontres de cette poule, prévues samedi, mettront aux prises des équipes qui luttent pour le maintien, à savoir, l'US Souf (16^e, 6 pts) au MSP Batna (7^e, 16 pts), la JS Bordj Menaiel (14^e, 13 pts) à l'US Chaouia (6^e, 18 pts) et le NRB Teleghma à la JSD Jijel (12^e, 14 pts).

NCIS
HIATUS



21h10



Les agents du NCIS enquêtent sur des terroristes proches d'Al-Qaïda. Lors d'un contact sur un bateau turc avec un agent philippin du NCIS infiltré dans un groupe terroriste et membre d'équipage, Gibbs est grièvement blessé par l'explosion d'une bombe. Tony reprend l'enquête, tandis que Shepard veille sur Gibbs, dans le coma. Après quelques jours, ce dernier se réveille avec une sérieuse perte de mémoire et se croit dix ans en arrière, au sortir de la guerre du Golfe. Son état de santé plonge ses coéquipiers dans l'expectative...

AVATAR : LA VOIE DE L'EAU



21h10



Jake Sully et Neytiri ont formé une famille et font tout pour rester aussi soudés que possible. Ils sont cependant contraints de quitter leur foyer et d'explorer les différentes régions encore mystérieuses de Pandora. Lorsqu'une ancienne menace refait surface, Jake va devoir mener une guerre difficile contre les humains. Il l'avait promis et il l'a fait : James Cameron s'est surpassé dans de nombreux domaines avec cette suite tant attendue de son monumental succès. Techniquement impressionnant, ce film d'aventures se révèle également émouvant, tant ses personnages...

L'ENQUÊTE CORSE



21h10



Jack Palmer, détective privé parisien, est chargé par un notaire de retrouver le bénéficiaire d'un héritage. Il s'agit d'un Corse nommé Ange Leoni. Palmer se rend sur l'île, où il comprend rapidement que sa mission sera plus délicate qu'il ne l'imaginait. La loi du silence règne et tout le monde se méfie de cet inconnu curieux venu du continent, d'autant que Leoni s'avère être un chef indépendantiste recherché par la police ! Tirée d'une hilarante bande dessinée, cette adaptation au cinéma, inégale, déçoit, même si la peinture des mœurs corses est assez caustique.

LES ENQUÊTES DE VERA
MARÉE MONTANTE



2h05



Le célèbre présentateur Rick Kelsall apparaît pendu dans sa chambre, au lendemain d'une soirée entre vieux amis de lycée. Fraîchement disculpé d'accusations de harcèlement sexuel, il préparait la sortie d'une autobiographie explosive sur son cercle proche. L'inspectrice Vera rejette immédiatement l'hypothèse du suicide et scrute le passé des participants à la fête. Les révélations compromettantes promises dans l'ouvrage constituent un mobile évident. Son enquête sonde les zones d'ombre de chaque convive pour identifier la cible des futures indiscretions.



LA SELECTION
DE MIDI LIBRE

RIO LOBO



21h00



Pendant la guerre de Sécession, le capitaine Cordona et ses hommes attaquent un transport de fonds destiné à l'armée nordiste et placé sous la protection des hommes du colonel McNally. L'un des officiers auquel McNally était très attaché est abattu. Le colonel suppose que les assaillants ont bénéficié des informations d'un traître, mais lorsque Cordona est arrêté, il refuse de parler. Sur une trame solide, un western crépusculaire, teinté de nostalgie et non dénué d'humour, avec un John Wayne impérial.

LES 100 LIEUX QU'IL FAUT
VOIR

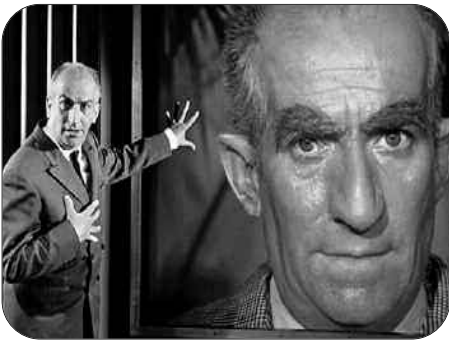


21h00



Sur ces terres de mythes et de légendes qui forment la Bretagne, trois habitants, amoureux de leur région, partent à la découverte de lieux d'exception. Dans le Finistère, Katell explore les terres celtiques et les traces de la culture des druides. En Cornouaille, terres des légendes arthuriennes, Alice découvre les vestiges de la production de garum à Douarnenez. Sur les côtes du Morbihan, Mickaël, défenseur des langues locales et du patrimoine, se rend sur une petite île qui abrite un site préhistorique unique : un tombeau vieux de 6000 ans.

FANTÔMAS



21h05



Au début des années 1960, Paris vit dans la hantise des exactions commises par un certain Fantômas. Le criminel commet ses délits sous différentes identités grâce à des masques fabriqués dans son laboratoire. Le journaliste Fandor enquête sur cet étrange personnage. Il le croit une pure invention de la police et le fait savoir dans la presse. Furieux, Fantômas enlève le journaliste, adopte ses traits et commet sous son identité un vol audacieux. Le commissaire Juve manque de peu son arrestation et croit dur comme fer que Fandor et Fantômas ne font qu'un.

LES PETITS MEURTRES
D'AGATHA CHRISTIE



21h05



Depuis des années, le docteur Rose-Marie Bousquet dirige La Main tendue, un centre de réinsertion pour malades mentaux. Lorsque deux meurtres sont commis, le commissaire Laurence mène l'enquête, essayant sans succès d'écarter de son chemin la trop curieuse journaliste Alice Avril, reporter à La Voix du nord. D'ailleurs, elle se fait engager comme domestique chez Les Bousquet afin de percer le mystère de cette étrange famille. En y regardant de plus près, cette famille ne semble pas vraiment unie par des liens d'amour...



Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EUROL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	06:24
Dohr	12:47
Asr	15:20
Maghreb	17:38
Icha	19:07

PROTECTION DES ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMÉS

L'ALGÉRIE RÉITÈRE SON ENGAGEMENT

L Algérie a réitéré, vendredi à New York, son engagement à soutenir tous les efforts visant à protéger les enfants dans les conflits armés, condamnant les violations commises par l'occupant sioniste à l'encontre des enfants palestiniens.

Lors d'une session du Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés, la représentante de l'Algérie, Mme Nawel Noureddine, a déclaré que «dans le contexte de l'escalade des conflits dans plusieurs régions du monde, il est impératif de fournir une protection aux enfants pour renforcer les espoirs pour un avenir meilleur, et il est nécessaire de ne ménager aucun effort pour assurer la sécurité des enfants».

Dans son allocution, qui a suivi l'adoption par le Conseil de sécurité d'un projet de résolution concernant la protection des enfants dans les zones de conflits, un projet auquel la délégation algérienne a participé, Mme Nawel Noureddine a exprimé «la satisfaction de l'Algérie quant à l'adoption de la résolution et son engagement sans faille à soutenir tous les efforts visant à protéger les enfants dans les conflits armés».

Elle a attiré l'attention sur la situation des enfants à Gaza suite aux violations commises par l'occupant sioniste à leur encontre, rappelant les chiffres alarmants annoncés par le directeur exécutif de



l'Unicef le 14 décembre concernant les milliers d'enfants tombés en martyr à Gaza, alors que des milliers d'autres manquent des besoins de première nécessité, sur fond de la poursuite du blocus de l'occupant empêchant l'acheminement des aides humanitaires.

Elle a ajouté que ce nombre de martyrs «illustre de manière frappante» les viola-

tions graves commises contre les enfants par les forces d'occupation sionistes. Mme Nawel Noureddine a souligné que de nombreux enfants souffrent le martyre dans divers conflits à travers le monde. Par conséquent, cette résolution «constitue une étape importante pour assurer la protection durable des enfants dans les zones de conflits», a-t-elle dit.

AMI DE LA RÉVOLUTION ALGÉRIENNE

Décès du militant tunisien Messaoud Ben Djemaa

Le résistant et militant tunisien, Messaoud Ben Djemaa, ami de la Révolution de libération, est décédé, indique, vendredi, un communiqué du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit. Le feu militant était l'un «des fils fidèles de la Tunisie, pays frère, ayant consacré ses efforts au soutien de la lutte du peuple algérien pour la liberté et l'indépendance, notamment en mettant son café «El Dinar» situé à Tunis (Tunisie) à la disposition des dirigeants de la Révolution et des militants du Front de libération nationale (FLN) pour tenir ses réunions», précise la même source.

En cette circonstance douloureuse, le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, M. Laïd Rebiga a adressé à la famille du défunt en Tunisie à et tous les amis de la Révolution algérienne «ses sincères condoléances et sa profonde compassion, priant Allah le Tout puissant de l'entourer de Sa sainte miséricorde et de prêter aux siens patience et réconfort».

DERNIER BILAN DE L'OFFENSIVE CONTRE GAZA :

Plus de 45 000 martyrs déplorés

Le bilan de l'agression intensive des forces de l'entité sioniste dans la bande de Gaza depuis le 7 octobre 2023, s'est alourdi, ce samedi, à 45.227 martyrs et 107.573 blessés, essentiellement des femmes et des enfants. Selon les autorités palestiniennes de la santé, un nombre important de victimes sont encore sous les décombres. Les faire sortir relève quasiment de l'impossible, eu égard à l'interdiction de l'arrivée des secours par l'occupant sionistes. Les alertes constantes des organisations humanitaires n'ont pas ébranlé le soutien de puissances du monde au génocidaire.

MONDE ARABE

Le Maroc est le pays qui vend le carburant au plus cher

Le Maroc se distingue, en ce mois de décembre 2024, en occupant la première place des pays arabes affichant les prix les plus élevés du diesel. Le coût moyen du litre de diesel au Maroc atteint équivalant de 1.13 dollar américain, selon le dernier rapport de Global Petrol Price, un record qui alourdit la facture des marocains en vue de la situation socioéconomique dans le pays. Suivent la Jordanie : 0.95 dollar/ litre et la Syrie : 0.76 dollar/ litre, / Les Émirats: 0.73 dollar/ litre, la Tunisie : 0.69 dollar/ litre, le Liban : 0.67 dollar/ litre, Oman : 0.69 dollar/ litre, le Soudan 0.65 dollar/ litre, le Qatar : 0.56 dollar/ litre, Bahreïn : 0.47 dollar/ litre, Koweït : 0.37dollar/ litre, l'Arabie Saoudite :0.30 dollar/ litre et l'Égypte : 0.26 dollar/ litre, a précisé la source dans son site officiel. En revanche le prix du carburant en Algérie est marqué comme le moins cher avec un équivalent de 0.21 dollar américain le litre après la Libye 0.03 dollar/ litre, a ajouté le rapport de Global Petrol Price.

DJAMAÂ EL-DJAZAÏR :

Nouveaux horaires pour les visiteurs de la salle de prière

Le rectorat de Djamaâ El-Djazaïr a annoncé, jeudi dans un communiqué, que les nouveaux horaires d'accès à la salle de prière pour les visiteurs de Djamaâ El-Djazaïr, seront de 11h45 jusqu'après la prière d'El Ichaa, et ce à partir du vendredi 20 décembre 2024.

CONDOLÉANCES

Chère Souhila Hachemi,



Nous sommes profondément attristés par la perte de ta chère mère. En ce moment difficile, nous te sommes entièrement solidaires.

Ta douleur est la nôtre. En tant qu'amie et consœur, tu as toujours su allier professionnalisme et sensibilité. Aujourd'hui, nous sommes à tes côtés pour te soutenir. Que Dieu accorde à ta mère Sa paix éternelle et te donne la force de surmonter cette épreuve.

Cordialement,
Reda Mehigueni, Gérant du Midi Libre,
et toute l'équipe.